# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 3 DECEMBRE 1887.


## VAPEURS.

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

**Entre New York et le Havre.**

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonneries électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 déc
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 17 déc

**Prix du passage pour le Havre.**

Première cabine (vin compris)..........$80 et $100

Deuxième classe.......................$60

**Billets aller et retour à prix réduits.**

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

J. E. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

---

**LIGNE CROMWELL.**

**POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.**

Partant Mercredi 6 décembre à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants

KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

**NEW ORLEANS,**
Capt. Halsey.

art ra de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/3 P. 0/0

Passage—Cabine.....................$40
Entrepont.............................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

4mai-1 an

---

**MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.**

### Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quitte Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit :

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

**DE RETOUR.**

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.

**Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.**

Prix.................................$1 00.
Excursion...........................—

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod

W. G. COYLE, Agent,
No. 47 rue Carondelet.

18 oct. –

## CHEMINS DE FER.

### Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

Voyage le plus rapide qui se puisse faire de la Nlle Orléans à Washington et New-York.

Elégants wagons **Mann-Boudoir** et wagons restaurants.

La ligne la plus courte et la plus rapide jusqu'à Meridian, St-Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les autres localités dans le Nord et dans l'Est.

25 1/2 heures seulement de la Nlle-Orléans à Cincinnati ; 27 heures seulement jusqu'à St. Louis.

POUR LE NORD.

| | | No 2 Limited. | No 6 Local. |
|---|---|---|---|
| Dép. | Nlle-Orléans | 5:00 p. m. | 8:00 a. m. |
| Arr. | Meridian | 10:20 p. m. | 2:30 p. m. |
| Arr. | St. Louis | 8:00 p. m. | |
| Arr. | Tuscaloosa | 1:40 a. m. | 8.12 a. m. |
| Arr. | Birmingham | 3:20 a. m. | 10:40 a. m. |
| Arr. | Attalla | 5:25 a. m. | 1:25 p. m. |
| Arr. | Chattanooga | 8:30 a. m. | 6:00 p. m. |
| Arr. | Junction City | 2:50 p. m. | 2:23 a. m. |
| Dép. | Lexington | 4:15 p. m. | 3:43 a. m. |
| Arr | Cincinnati | 6:40 p. m. | 6,40 a. m. |

POUR LE SUD.

| | | No 1 Limited. | No 5 Local. |
|---|---|---|---|
| Dép. | Cincinnati | 7:55 a. m. | 9:00 p. m. |
| Dép. | Lexington | 10:15 a. m. | 11:59 p. m. |
| Dép. | Junction City | 11:25 a. m. | 1:20 a. m. |
| Dép. | Chattanooga | 6:00 p. m. | 9:15 a. m. |
| Dép. | Attalla | 9:00 p. m. | 1:25 p. m. |
| Dép. | Birmingham | 11:10 p. m. | 4:00 p. m. |
| Dép. | Tuscaloosa | 12:48 a. m. | 6:30 p. m. |
| Dép. | St Louis | 7:00 a. m. | |
| Dép. | Meridian | 4:10 a. m. | 8:00 a. m. |
| Arr. | Nlle Orléans | 9:36 a. m. | 3:30 p. m. |

J. M. KNIGHT, Agent de Binets.
34 rue St-Charles

4 sept au 1 janv 1888

### LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

| Arrivée. | | Départ. | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 9 00 A. M. | No 2 | 5:00 P. M. |
| No 3 | 6 25 P. M. | No 4 | 7:00 A. M. |
| No 5 | 10 00 A. M. | No 6 | 3.45 P. M. |

Excursions du Dimanche.

Arrivée.........8:40 P. M. | Départ......8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C. ; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. ; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS.
Agent Commercial.

**Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.**

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

| Départ de la N Orléans | Arrivée à la N-Orléans |
|---|---|
| Pacific Express, daily.........7:15 am | Atlantic Express, daily............8:10 pm |
| San Antonio Ex. press, daily....7:20 pm | New Orleans Ex. press, daily..8:05 am |

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
C. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 ....—1 an


## THE NEW-ORLEANS BEE.

**L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.**

A Daily Newspaper established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents


## CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse de la Nlle-Orléans }

Ce vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept.

Par devant moi : Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux règlements nécessaires, est établi ci-après :

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date ; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire ; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard ; à établir les règlements nécessaires à son administration, ces règlements pouvant être modifiés à volonté ; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles ; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines dont il sera besoin

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante : Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000) ; ensuite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent et ... ceux chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci-dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censés abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt-cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation, en la ville de la Nouvelle-Orléans, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans ; et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne, soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions ; mais il n'aura pas le droit de voter avec les actions qu'il aurait acquises dans les dix jours précédant l'élection. Une majorité des votes donnés, comptant un vote pour chaque action, sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra pour qu'une élection soit valide qu'une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant ; et à sa première réunion choisira de son sein son président, son vice-président qui devront être actionnaires. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et définira les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera ses fonctions vacantes ; et s'il se produisait une vacance au sein du Conseil soit par la mort, la démission ou autrement d'un directeur, le Conseil, avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie, en ayant les qualités voulues. Le Vice-Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci ou dans le cas il serait pour une raison quelconque mis dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si la mort du Président survenait, le Vice-Président lui succéderait jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction dès que la vacance causée dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements, additions ou modifications à cet acte ; de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation, pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital ; et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enregistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin que le troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et auront à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici, mais indispensables dans la gestion des affaires de la compagnie. Ces personnes sont, MM. Albert Erath, J. Valsin Guillotte, Henri Albert, John Behrend, Frédérick D. Becker. A sa première réunion le conseil de direction élira son président, son vice-président, son secrétaire, son trésorier, et choisira tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera exhibée à chaque actionnaire qui pourra demander à le voir à chaque assemblée annuelle pour l'élection des directeurs, lequel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur ; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis de ses affaires et de sa situation ; le dit tableau devra être attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par limitation de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui pourront être ou ne pas être actionnaires, et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels dits commissaires, quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant, avec bonne et solvable sécurité, et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation de ses affaires ; une pluralité de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire, et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon ci dessus mentionnée pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Le nombre des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont déclarés ... et apposés en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas de Lassus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé :)

| | |
|---|---|
| Albert Erath, | Henry Albert, |
| Chas. Schumaker, | Maurice J. Hart, |
| John Behrend, | Fred D. Becker, |
| Henry Forschler, | Emile L. Kiefer, |
| M. Bellande, | Isidore Doura, |
| U. Bambant, | P. Lobet, |
| X. Huratel, | E. De ... |
| R. G. Abramovich, | N. Fischer, |
| R. G. Holzer, | Louis H. Ferret, |
| R. C. Stockton, | W. H. Theurer, |
| ppro F. D. Becker, | J. V. Guillotte, |
| E. Vergnes, | Anat. A. Kerr, N. P. |

Témoins :

Chas. de Lassus, R. C. Stockton, Lloyd Posey,

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 353, folio—

GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.

ANATOLE A. KER.

27oct—1m—Dim

## ASSURANCES.


# COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

**La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.**

**Plus de $28,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.**

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1.427.290.

**Directeurs à la Nouvelle-Orléans**

J. F. SHRODER, Chairman ;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOASTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12nov.'86—1an—V&C


## Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

**Bureau No 33 rue du Camp.**

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

Conformément à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur risques d'incendie | | $ 99.705 12 |
| de rivières | | 3.399 55 |
| maritimes | | 3,427 90 |
| | | $106,532 57 |
| A ajouter primes non acquises pour 1885 | | 29,613 70 |
| | | $136,146 27 |
| A déduire : | | |
| Pertes d'incendie | $40,505 97 | |
| Pertes de rivières | 2,084 50 | |
| Pertes maritimes | 1,252 95 | |
| Réfaction | 10,071 41 | |
| Réassurances | 19,070 71 | |
| Primes remboursées | 6,802 79 | |
| Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Under writers, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escomptes et intérêt | 16,349 53 | $87.137 85 |
| | | $49,008 42 |
| Réservé pour pertes non réglées | $3,431 56 | |
| Intérêt déclaré le 1er juillet 1886 | 7,307 22 | |
| Intérêt et dividendes déclarés ici | 15,318 81 | |
| Réservé pour primes non acquises de 1886 | 22,950 83 | |
| | | $49,008 42 |

La Compagnie possède l'actif suivant :

| | |
|---|---|
| Billets d'action | $4,918 22 |
| Prêts sur nantissement et hypothèque | 162,749 29 |
| Billets à ordre | 5,336 56 |
| Propriétés foncières | 15,000 00 |
| Argent comptant et argent en banque | 69,304 94 |
| Primes en voie de collection | 39,465 89 |
| Meubles de bureau divers | 4,448 53 |
| | $301,223 44 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $150,000 00 |
| Réserve pour pertes non estimées | 3,431 56 |
| Intérêt et dividendes | 24,942 52 |
| Réserve pour primes non acquises | |
| Fonds de réserve et surplus | 122,848 35 |
| | $301,223 44 |

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant acht.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

**Conseil de Direction.**

| | |
|---|---|
| J. ALEXANDER, | LEON BERTOLI, |
| H. H. BIERHORST, | PHIL. BECK, |
| PETER BLAISE, | P. EGAN, |
| H. ELLERMAN, | JNO. FITZPATRICK |
| C. T. GAUCHE, | CHAS HEMARD, |
| A. H. ISAACSON, | I. N. MARKS, |
| A. A. MAGINNIS, | WASH. MARKS, |
| T. PRUDHOMME, | A. H. SIEWERD, |
| OTTO THOMAN, | JNO. EVERETT. |

25 janv—Mar Jeu—1 mois


## INSTITUTION CURTO.

**Pensionnat et Externat,**

**Coin St-Philippe et Prieur**

Les Sœurs de Français et d'Anglais comprenant toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.

7 août—


## ASSURANCES.

**Premier Etat de Situation**

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DITE—

### LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant ... mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

| | | |
|---|---|---|
| Reçus : | | |
| Primes sur les incendies | $125,127 57 | |
| Primes sur rivière | 1,335 66 | |
| Primes sur mer | 790 85 | $127,254 08 |
| A déduire : | | |
| Réassurances | 1,096 01 | |
| Réductions et commissions | 26,984 26 | 27,979 30 |
| | | $99,276 91 |
| A déduire : | | |
| Pertes payées sur les incendies | 53,398 78 | |
| Pertes payées sur les rivières | 790 17 | |
| Réserve pour pertes ajustées et non ajustées | 21,235 12 | |
| Réclamations passées au compte des profits et pertes | 465 06 | 75,816 19 |
| | | $23,460 78 |
| A ajouter Intérêt | | 4.120 4 |
| | | $ 27,581 28 |
| A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois | | 21,802 78 |
| | | $ 5,778 48 |
| Réserve : | | |
| Primes non acquises | | $ 5,778 48 |
| Capital | | $161,350 00 |
| Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes | | 21,235 12 |
| Pour les risques non expirés | | 5,778 48 |
| | $188,353 60 | $188,353 60 |

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.

L. M. GEX,
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.

M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier

### Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

### Compagnie d'Assurances du Peuple

**De la Nouvelle-Orléans.**

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES RECUES :

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $104,349 72 | |
| Sur risques de rivière | 2,892 56 | |
| Sur risques de mer | 2,442 74 | |
| | | $109,685 02 |
| Ajoutez : primes non acquises de 1885 | | 32,367 06 |
| | | $141,952 08 |
| A déduire : | | |
| Primes remboursées, annulées, réfraction | $29,171 54 | |
| Réassurances | 6,015 57 | 35,1[illegible] |
| | | $106,764 97 |
| Pertes, etc., payées durant la même période— | | |
| Sur incendies | $92,459 96 | |
| Sur les rivières | 1,092 70 | |
| Sur les mers | 1,314 27 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt | 15,869 21 | $110,736,24 |
| | | $3,971 27 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Comptant | $2,696 79 |
| Primes en voie de recouvrement | 17,346 15 |
| Immeubles | 34,762 48 |
| Actions de banques et autres | 36,684 79 |
| Meubles et installation de bureau | 2,370 25 |
| Billets garantis par nantissement | 3,319 48 |
| Billets garantis par hypothèques | 8,609 66 |
| Billets à recevoir | 2,060 27 |
| | $110,390 48 |

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1887.

J. BEND Nl. Notaire.

**Dix-septième Etat Annuel**

—DE—

### L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues : | | |
| Sur risques de feu | | $229,164 33 |
| Sur risques de marine | | 10,142 19 |
| Sur risques de rivière | | 5,696 66 |
| | | $245,023 19 |
| A ajouter, primes non acquises de 1885 | | 136,280 00 |
| Primes totales | | $381,303 19 |
| A ajouter, intérêts et profits et pertes | | 19,476 90 |
| Revenus | | $400,780 09 |
| A déduire, pertes payées | | |
| Sur risques de feu | $169,571 88 | |
| Sur risques de marine | 16,624 89 | |
| Sur risques de rivière | 358 19 | |
| | $186,554 96 | |
| Retour de primes et cancellations | 10,089 64 | |
| Commissions et réfactions (rebates) | 41,135 19 | |
| Réassurances | 25,795 55 | |
| Taxes et licences | 8,343 53 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc. | 22,064 66 | $298,882 52 |
| Surplus | | $1,108,970 57 |
| Primes non acquises de 1886 | $ 70,255 00 | |
| Pertes ajustées et non ajustées | 30,443 94 | |
| Balance | 1,198 63 | $101,89757 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en caisse | $ 27,116 22 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi | 15,000 00 |
| Argent entre les mains d'agents en Europe | 3,618 90 |
| $10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 | 12,700 00 |
| $121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans | 128.910 00 |
| $56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans | 64,343 90 |
| Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents | 30,718 82 |
| Prêts sur hypothèque | 47,484 34 |
| Billets à recevoir | 3,385 00 |
| Billets à recevoir pour primes | 5,408 56 |
| Actions et autres valeurs | 12,869 55 |
| Meubles et installations de bureaux | 2,500 00 |
| Total | $351,353 55 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 7 janvier 1887.

CHAS G. ANDRY, Notaire

## ASSURANCES.

**Vingt-Neuvième Tableau Annuel**

—DE LA—

Compagnie d'Assurance

### HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : No 138 rue Gravier.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires : Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $444,790 46 | |
| Sur les risques de mer | 51,169 48 | |
| Sur les risques de rivière | 39,061 04 | |
| | $535,020 98 | |
| A ajouter : Primes non acquises en 1885 | 104,534 14 | $639,555 07 |
| A ajouter : Intérêts et profits et pertes | | 19,862 86 |
| | | $659,428 16 |
| A déduire : | | |
| Pertes sur les risques d'incendie | $341,493 00 | |
| Pertes sur les risques de mer | 30,195 14 | |
| Pertes sur les risques de rivière | 8,798 41 | |
| | $380,480 61 | |
| Taxes | 6,606 25 | |
| Réassurances | 31,796 91 | |
| Primes remboursées | | |
| Réduction | 76,899 26 | |
| Commission | 31,402 52 | |
| Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses | 3,190 72 | |
| | 48,169 76 | $514,[illegible] |
| | | $144,422 17 |
| Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886 | 12,500 | |
| Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887 | 12,500 00 | 25,000 00 |
| Montant réservé pour pertes non réglées | | 18,942 75 |
| Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886 | | 100,589 42 |
| | | $144,422 17 |

—ACTIF.—

| | |
|---|---|
| Prêts sur hypothèques | 23,216 07 |
| Prêts sur nantissement | 66,882 00 |
| Billets pour primes | 14,779 04 |
| Billets à recevoir sur demande | 27,968 43 |
| Bons d'Etat | 56,750 00 |
| Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions | 16,491 84 |
| Biens fonciers | 4,696 50 |
| Dû par des compagnies d'assurance | 3,804 50 |
| Mobilier de bureau, coffre-fort, etc. | 3,042 07 |
| Primes en voie de perception | 116,735 30 |
| En caisse | 46,467 44 |
| Total de l'actif | $401,962 17 |

—PASSIF.—

| | |
|---|---|
| Capital | 250,000 00 |
| Fonds de réserve | 70,000 00 |
| Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886 | 100,539 42 |
| Pertes non réglées | 18,942 75 |
| Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887 | 12,500 00 |
| | $401,962 17 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON,
Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.

M T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leur représentants.

14 janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

**Quinzième Etat Annuel**

—DE LA—

### Compagnie d'Assurance Teutonia

**De la Nouvelle-Orléans.**

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES RECUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $147,961 53 | |
| Sur les risques maritimes | 14,025 04 | |
| Sur les risques de rivières | 12,829 57 | |
| | | $174,816 74 |
| Primes non acquises pour 1885 | | 69 676 43 |
| | | $244,493,17 |
| A déduire : | | |
| Pertes payées sur les risques d'incendie | $61.594 93 | |
| Pertes payées sur les risques maritimes | 8,687 43 | |
| Pertes payées sur les risques de rivières | 8,390 34 | |
| Réfaction et sur mise | 20,109 90 | |
| Réassurances | 29,178 01 | |
| Primes remboursées | 9,737 62 | |
| Dépenses d'agence | 1,138 27 | |
| Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt | 9,125 19 | 147,[illegible] 90 |
| | | $96,[illegible] 27 |
| Réserves pour primes non payées acquises 31 déc. 1886 | $60,536 55 | |
| 1 1/2 pour cent intérêt sur le capital pour l'année | 25,000 00 | |
| Réserves pour pertes non ajustées | 7,600 44 | |
| Surplus | 3,389 28 | 96,526 27 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent comptant | $ 43,701 43 |
| Bons des Etats Unis valeur du marché | 86,581 25 |
| Bons consolidés de la ville cours du marché | 129,203 50 |
| Autres valeurs et bons cours du marché | 11,450 00 |
| Prêts sur hypothèques | 78,[illegible] |
| Propriétés foncières | 27,7[illegible] |
| Prêts sur valeurs collatérales | 56,[illegible] |
| Billets à primes et billets à recevoir | [illegible] |
| Primes en cours de collection | [illegible] |
| Meubles de bureau | 1,000 00 |
| | $414,606 27 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $250,000 00 |
| Fonds de réserve | 50,000 00 |
| Réserves pour primes non acquises | 60,536 55 |
| Intérêt dividende non payé | 580 00 |
| Pertes non ajustées | 7,600 44 |
| Surplus | 3,389 28 |
| Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887 | 12,500 00 |
| | $414,606 27 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.

A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de Cinq pour cent sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. BUDDIG, | FRANK RODER, |
| THEO. BRECKSON, | J. B. RENGSTORFF, |
| J. B. CAMORS, | F. RICKERT, |
| M. FRANK, | LOUIS RUCH, |
| R. FROTSCHER, | A. G. RICKS, |
| F. FISHER, | F. RICKERT, Jr., |
| E. R. GOGREVE, | WM. B. SCHMIDT, |
| S. AYMAN, | H. SCHULZE, |
| JULIUS KRIFFER, | LOUIS SCHWARZ, |
| J. H. KELLER, | J. G. SPOR, |
| C. E. MILLER, | JAS J. SCHMIDT, |
| JOHN NELSON, | HY. WELLMANN. |


Médaille d'OR Récompense de 16,600 fr. à Laroche Médaille d'OR

Pour Travaux scientifiques

# QUINA LAROCHE

ELIXIR VINEUX

*Le Quina-Laroche n'est point une préparation banale ou vulgaire; mais le résultat d'études et de travaux qui ont mérité à leur auteur les plus belles récompenses.*

*D'un goût très agréable, le Quina-Laroche contient la* **totalité** *des principes des meilleurs quinquinas. Il* **relève les forces,** *combat les* **Affections d'Estomac,** *les* **Dyspepsies, Anémie, Chlorose, Maladies de Langueur, Fièvres** *persistantes. Il aide les* **Croissances** *difficiles, suites de* **Couches.** *etc.*

PARIS, 22 & 19, rue Drouot.

NEW-YORK, E. FOUGERA ET CIE.


### Il faut soigner sa bouche !

Quel plus ravissant spectacle qu'une bouche rose et bien saine, l'éclat nacré de deux belles rangées de jolies dents tranchant sur le rouge vif des lèvres ! Mais combien sont tristes les efforts qui sont faits par une jeune femme pour cacher une vilaine dentition. L'hygiène de la bouche maintenant a atteint le summum de la perfection et depuis la vogue inouïe de *L'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*, on demande au précieux Elixir tous les bienfaits que les brillantes qualités sont susceptibles d'assurer non seulement en conservant les dents intactes et solides mais encore en leur donnant un éclat continuel.

A. SEGUIN—BORDEAUX.

*Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers, etc.*

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez Mme Vve. CH. TROUILLY.

### L'hygiène de la bouche.

L'hygiène de la bouche est l'une des plus importantes de toutes.... Son influence se fait sentir sur l'économie générale du corps et facilite à un haut degré le fonctionnement des voies digestives. Il est donc de la plus élémentaire prudence de soigner ses dents, et ce n'est plus un secret pour personne que ce but est toujours atteint par *L'Elixir Dentifrice des R.R. P.P. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac* dont la vogue de plus en plus brillante proclame chaque jour l'efficacité.

A. SEGUIN — BORDEAUX.

*Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers, etc.*

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez Mme Vve CH. TROUILLY.

**SIGNAUX D'INCENDIE.**

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
31 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebleve.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.


Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

**La VELOUTINE**

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur

PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

Migraines. — Maux de Tête

**GUARANA**

de GRIMAULT & Cie Pharm à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les *coliques*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

**PATE & SIROP**

DE SÈVE DE PIN MARITIME

de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de : **Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme** sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.**

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

DANS LES BONNES PHARMACIES

*Sparadrap Révulsif* DE **THAPSIA**

A la Marque de Hippocrate et Galien

De la Maison **DESNOIX**

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement externe des **Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.**

**VICHY**

Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

**Grande-Grille**—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs, biliaires, etc.

**Hôpital**—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

**Célestins**—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

**Hauterive**—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

**EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE**

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & Bro., REULATOUR MARCEL MAJEAU.


### Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc. et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur. No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 303 rue Canal.

18 oct—

**L'annuaire de Soards.**—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà mis ses agents à l'œuvre.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication ; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir et les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6 ; et des listes de souscription seront répandues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.


### LOUIS FRIGERIO, OPTICIEN,

161.........Rue du Canal.........161

Grand choix, dans tous les genres d'instruments d'optique, de mathématiques et d'arpentage : lunettes, pince-nez, télescopes, astrolabes, thermomètres, baromètres, saccharomètres, lorgnons, compas, instruments de marine, etc., etc., le tout provenant des premières fabriques. Réparation générale, à bon marché, de tous les instruments ci-dessus. Poses de verre à lunettes, etc., etc. 9oct—1an—DimMar—Jeu.


**Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.**

NEW-YORK.

Goelette James B Jordan, ——, en cha. 25 nov
Steamship El Paso, Quick..........parti 29 nov
Steamship New Orleans, Halsey.....parti 30 nov
Navire Cora, Appleby.............en charge. 25 nov

PHILADELPHIE.

Steamship Nymphaea, Horsfield..expéd. 23 nov

LIVERPOOL.

Steamship Historian, Biddle.........parti 5 nov
Steamship Electrician, Hughes.......parti 19 nov
Steamship Statesman, Edgar.........parti 26 nov
Steamship Bernard Hall, Alexander...........parti 24 nov

LONDRES.

Steamship Eri King, Priske...........parti 26 nov

NEWPORT.

Barque Demetra, Schramm.........partie 30 sept

PORTLAND, ANG.

Steamship Southgate, ...........parti 7 nov

MONTREAL.

Steamship Scotland, Tod..........expédié 22 nov

QUEBEC.

Steamship Scotland, Todd..........parti 26 nov

SIMONS BAY.

Barque Florida, Martinelich.........partie 18 oct

ANVERS.

Steamship Marseille, Molliere.......parti 16 nov
Navire Susanna, Ziske..............parti 25 nov

MARSEILLE.

Brick Peppina Jaccarino...........parti 15 sept
Steamship Tancarville, ——.........parti 29 oct

ALGERIE.

Barque Jose Maria, Garcia..........partie 16 nov

RIO DE JANEIRO.

Navire Astracana, Richards.........parti 16 nov
Barque Dominico Lanata, Farina......partie 28 oct
Barque Flora, Thompson............partie 26 oct
Steamship Vandyck, Glasspoole..en char. 21 nov

CAPE TOWN.

Navire Charlie Baker, Bent..........parti 2 nov

ASCENSION.

Barque Camilla, Zachariasen.........partie 11 nov

GENES.

Barque Sator, Rodinis..............partie 21 sept

PALERME.

Steamship Elyan, Baxter............parti 6 nov

BREME.

Navire Henry, Fisher...............parti 26 oct
Navire Margaretha, Poppe..........parti 14 oct

CADIX.

Barque Angelo Castellano, Trapani.parti 1er oct

MALAGA.

Barque Maresca, Durso.............parti 6 ma

BARCELONE.

Barque Francesca, Maresca......expédié 25 sept

OPORTO.

Barque Fortuna, Cardoso..........partie 22 oct

**LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.**

STEAMERS.

| Noms | Destination | A ... |
|---|---|---|
| Astronomer | Liverpool | Pte Tier |
| Asturiano | Liverpool | 1er dist. 27 |
| Architect | Liverpool | 2e dist. 10 |
| Bellmore | Gênes | 1er dist. 33 |
| Chancellor | ...... | Point |
| Clinton | Havane | Alger |
| Cassius | Brême | rue 4e |
| Carlton | Hambourg | rue Ge |
| Europa | Reval | Pte Tier |
| Editor | Liverpool | 2e dist. 10 |
| Foxhall | Réparation | Alger |
| Francisca | Liverpool | 3e dist. 25 |
| Gordon Castle | Liverpool | 4e dist. 45 |
| Glengoil | Havre | 3e dist. 42 |
| Gallego | Liverpool | 3e dist. 25 |
| Glenochil | Brême | rue 6e |
| Hutchinson | Havane | Alger |
| Ha lan | Bluefields | Alger |
| Inventor | Liverpool | Gouldsboro |
| Lismore | ...... | rue 3e |
| Mandalay | Anvers et Londres | 3e dist |
| Madrid | ...... | Gretna |
| Naesmyth | Liverpool | 1er dist. 12 |
| Ocean King | Brême | rue 3e |
| Parole | Laid up | Alger |
| Professor Morse | Honduras | Alger |
| Pretoria | ...... | 1er dist. 33 |
| Saturnina | Liverpool | 1er dist. 27 |
| St Asaph | ...... | Gouldsboro |
| S Oteri | Truxillo | 1er dist. 15 |
| S Pizzati | Bocas del Toro | 1er dist. 15 |
| Seroma | Honduras | 1er dist. 15 |
| Thos Turnball | ...... | rue 6e |
| Texan | Liverpool | 1er dist. 20 |
| Wanderer | Belize | 1er dist. 15 |
| Wootan | Brême | Pte Tier |
| Warrior | Colon | 1er dist. 10 |

NAVIRES.

| | | |
|---|---|---|
| Algoma | Liverpool | 3e dist. 32 |
| Charles | Havre | 3e dist. 29 |
| Corsica | ...... | 2e dist. 31 |
| Cashmere | Havre | 1er dist. 35 |
| Hedwig | Liverpool | 1er dist. 13 |
| Ile Marthe | Havre | 3e dist. 27 |
| Julia | ...... | rue 3e |
| Lydia Skolfield | Havre | 1er dist. 33 |
| Lizzie Burrill | ...... | 3e dist. 31 |
| Margaretha | Havre | 3e dist. 38 |
| N B Lewis | Liverpool | 3e dist. 41 |
| Nettie Murphy | Liverpool | 7e rue |
| Prince Lucien | Havre | 1er dist. 38 |
| Prince Regent | Havre | 1er dist. 38 |
| Prince Frederick | ...... | 1er dist. 39 |
| Riverside | ...... | 1er dist. 36 |
| Stephan | Havre | 1er dist. 39 |
| Tasker | Havre | 3e dist. 40 |

BARQUES.

| | | |
|---|---|---|
| Aslana | Liverpool | 3e dist. 33 |
| Aspatogon | Cadix | rue 8e |
| Aranco | Barcelone | 4e dist. 40 |
| Barcelona | Hambourg | 2e dist. 16 |
| Brasca | ...... | 1er dist. 32 |
| Chestina Redman | ...... | 1e dist. 27 |
| Carmelita | ...... | 3e dist. 18 |
| Freihandel | ...... | 3e dist. 24 |
| Josefa Tomeen | ...... | Gretna |
| Jens Watt | ...... | rue 1re |
| Hera | Brême | 3e dist. 30 |
| Kepler | ...... | Elevator |
| Prince Umberto | Havre | 1er dist. 36 |
| Lady Dufferin | ...... | 4e dist. 48 |
| Sarah | Havre | rue 1re |
| Sator | ...... | 3e dist. 27 |
| Teresa Figueras | Barcelone | 3e dist. 16 |
| Wm Phillips | ...... | Point |
| Walter S Massey | ...... | 1er dist. 33 |

BRICKS.

| | | |
|---|---|---|
| Maria | Barcelone | rue 7e |

GOELETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Alice Montgomery | ...... | 2e dist. 16 |
| Adele Thackara | ...... | 1er dist. 12 |
| George W Kelley | Tuxpan | 2e dist. 7 |
| Isaac Rich | Ruatan | 1er dist. 14 |
| Kate E Morse | Lisbonne | 1er dist. 31 |
| R B Locke | ...... | 3e dist. 17 |
| T W Dunn | Providence | Gretna |
| Wm J Lermond | Providence | 1er dist. 31 |

## ASSURANCES.

**ETAT DE SITUATION**

—DE LA—

### New Orleans National Bank

De la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES,
Le 1er août 1887.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | | $1,962,902 30 |
| Surtirages | | 1,232 00 |
| Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation | | 200,000 00 |
| Bons des Etats-Unis pour garantir les dépôts | | 200,000 00 |
| Bons des Etats-Unis en mains | | 4,350 00 |
| Autres actions, bons et hypothèques | | 786,651 25 |
| Dû par agents de réserve | | 107,059 72 |
| Dû par d'autres banques nationales | | 57,087 7 |
| Dû par banques d'Etat et banquiers | | 8,250 91 |
| Propriétés foncières, meubles, etc | | 106,645 40 |
| Dépenses courantes et taxes payées | | 6,139 34 |
| Primes payées | | 106.346 62 |
| Chèques et autres valeurs au comptant | 164 42 | |
| Echange pour le Clearing House | 272,916 26 | |
| Billets d'autres banques | 64,696 00 | |
| Circulation fractionnaire (y compris les nickels) | 26 52 | |
| Espèces (y compris les certificats d'or du trésor) | 237,209 00 | |
| Legal tender notes | 255,000 00 | 829,045 51 |
| Fonds de rachat, avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation | | 9,000 00 |
| Total | | $3,688,858 83 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital | | 200,000 00 |
| Surplus | | 460,000 00 |
| Profits non divisés | | 71,269 90 |
| Billets de Banque Nationale en circulation | | 180,000 00 |
| Dividendes non payés | | 250 00 |
| Dépôts individuels à tirer sur chèques | 2,299,679 42 | |
| Certificats de dépôt sur demande | 23,282 42 | |
| Certificats de dépôts à échéance | 2,600 00 | |
| Chèques certifiés | 1,971 16 | |
| Chèques du caissier en circulation | 15,612 75 | |
| Dépôts des Etats-Unis | 122,944 06 | |
| Dû à d'autres banques nationales | 239,889 01 | |
| Dû aux banques et banquiers d'Etat | 96,910 25 | 2,837,339 60 |
| Total | | $3,688,858 83 |

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans. }

Moi: WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WM. PALFREY, Caissier.

Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.

GEO. W. CHRISTY notaire.

Pour copie conforme :

WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK.
JOHN T MOORE, Jr.
Directeurs.

7août—

### 20me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

### Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | | $175,959 67 |
| Primes de mers | | 4,306 08 |
| Primes de rivières | | 2,240 24 |
| Primes totales | | $182,505 99 |
| A ajouter : Risques non expirés de 1885 | | 41,769 60 |
| Primes totales | | $224,275 59 |
| A ajouter Intérêt, profits et pertes, etc | | 22,912 96 |
| Moins traitements et dépenses générales | | 12,114 66—11,800 29 |
| Fonds de surplus de 1885 | | 17,000 00 |
| Total | | $252,974 97 |
| Pertes payées— | | |
| Sur les incendies | 90,172 06 | |
| Sur les mers | 494 41 | |
| Sur les rivières | 4,496 .6 | |
| | 95,154 52 | |
| Réassurances | 26,483 41 | |
| Réductions et primes remboursées | 51,636 04 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, annonces | | |
| | 9,271 54 | 182,554 95 |
| Surplus total | | $90 419 92 |
| Réserve pour— | | |
| Primes non acquises | 37,801 16 | |
| Pertes non payées | 15,251 74 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886 | 10,000 00 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 12 1887 | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus de 1886 | 19,367 02 | |
| | $90,419 92 | |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Bons à primes | 896 42 |
| Primes en voie de perception | 29,992 68 |
| Prêts et nantissement | 17,970 00 |
| Prêts et hypothèques | 6,225 00 |
| Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville | 114,494 00 |
| Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire | 500 00 |
| Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble | 78,119 11 |
| Meubles de bureau et installation | 2,532 75 |
| Argent en banque | 36,079 76 |
| Total | $280.419 92 |

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.

(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $3 367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. ZUBERBIER, | JAS D. EDWARDS, |
| J. J. WECKERLING, | LOUIS GRUNEWALD |
| J. HASSINGER, | P. W. DIELMAN, |
| GEO. H. BRAUGHN, | JOHN THORN, |
| FRANK VATTER, | J. B. MEYERS, |
| HERM. CURTIUS, | A. G. RICKS, |
| J. J. LANGLES, | W. W. HUCK, |
| J. E. MERILH. | C. B. FISCHER |

**Succession de Max Aronstein et femme.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22 642—Division A—Attendu que Max Dinkelspiel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Caroline Mann, femme décédée de Max Aronstein, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEHRAN, Greffier.

27 nov—2 6 déc

## FEUILLETON.

No. 8 Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

# La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

**PROLOGUE.**

—Suite—

—Oui, maître.

—Dans quelles dispositions as-tu laissé Mme Féraud ?

—Depuis quelques jours, elle est bien triste. Avant, elle aimait à causer avec moi, elle m'interrogeait sur mes goûts, sur mes espérances, elle me promettait de s'occuper de mon avenir. Maintenant plus rien ; elle reste silencieuse ; elle a sur ses genoux un livre qu'elle ne lit pas, ou bien si elle coud ou fait de la broderie, la main qui tient l'aiguille reste immobile pendant de longs instants. On dirait qu'elle est plongée dans un rêve.

– Et elle ne te dit rien ?

—Rien. J'ai beau chercher à gagner sa confiance, à prouver que je m'afflige de la voir triste, elle persiste à se renfermer en elle-même.

—Peut-être se défie-t-elle de toi ?

—Je ne pense pas ; cependant elle n'est plus du tout la même avec son petit Paolo.

—Tu auras commis quelque maladresse.

Le gamin hésita un instant, puis répondit :

—Il y a quelques jours, j'étais sur le bord de la mer, une chèvre broutait l'herbe entre les rochers ; je me suis amusé à la taquiner, puis l'idée m'est venue de voir quelle figure elle ferait si elle tombait à l'eau. Je l'ai poussée, et comme elle s'obstinait à remonter, je l'ai piquée de mon couteau.... Ah ! elle bêlait fort !.... J'ai continué jusqu'au moment où elle a plongé dans la mer, et, quand elle voulait gagner le bord, j'étais toujours là pour la repousser.

Au moment où, exténuée, ne pouvant plus lutter, elle s'enfonçait, une voix au-dessus de ma tête cria :

—Paolo, c'est monstrueux !

C'était Mme Féraud, que je n'avais pas entendue venir et qui me regardait.

J'ai essayé de repêcher la bête, mais il était trop tard.

Alors je me suis excusé, mais Mme Féraud a détourné la tête, et, quand j'ai voulu jouer avec la petite, elle l'a vite prise dans ses bras et s'est éloignée rapidement.

—Et depuis ?

—Elle est avec moi froide comme la glace et ne me laisse plus jouer avec la petite.

Darasse fronça les sourcils.

—Tu es un maladroit, Paolo, dit-il, tu as mécontenté Mme Féraud ; il faut t'arranger de façon à regagner ses bonnes grâces.

—Soyez tranquille, j'y arriverai ; je suis déjà en bon chemin.

—Voyons, Paolo, pourquoi est-elle si triste ?

—Vous le savez aussi bien que moi, maître. M. Féraud n'a pu résister longtemps à sa passion du jeu. Ses premières bénéfices dans les affaires de la compagnie l'ont grisé ; il a cru qu'il allait devenir riche à millions ; il a joué.

—Oui, et il a perdu.

—Je crois voir encore la figure qu'il avait le soir où le jeu lui a enlevé ses dernières pièces d'or. Il était pâle comme un mort, il faisait peur. Il n'y a plus de pain à la maison, Mme Féraud est désespérée.

—Oui, ils sont dans une situation affreuse, malgré les avances que les camarades ont faites à M. Féraud sur les bénéfices à venir et qu'il ne pourra peut-être jamais rembourser.

—J'ai entendu causer les camarades, maître : ils se défient maintenant de M. Féraud.

—Moi aussi, je les ai entendus. Paolo, Mme Féraud te parle-t-elle de moi ?

—Avant l'histoire de la chèvre, je lui disais souvent que vous lui étiez dévoué jusqu'à la mort ; elle se plaisait à entendre prononcer votre nom ; elle était heureuse de savoir que son mari se laissait guider par vos conseils.

—Et maintenant ?

—Maintenant, je ne sais pas.

Darasse resta un moment rêveur, puis reprit :

—Paolo, tu sais que le navire qui nous apporte des marchandises de Smyrne arrivera cette nuit ou la suivante ; sois à ton poste et tiens-toi prêt à nous avertir.

Sur ces mots, il quitta le gamin et se dirigea vers la maison de la plage.

—Il est temps de brusquer l'attaque, se disait-il ; c'est étrange, cette femme m'intimide, elle a une façon de vous regarder qui fait rentrer les paroles dans la gorge ! Tonnerre ! je ne suis pourtant pas un novice !....Ce serait par trop singulier qu'elle continuât d'aimer son imbécile de mari. Non, non, la place est libre et le moment est venu d'en prendre possession.

Reprenant confiance en lui-même et croyant à son succès, il se mit à marcher d'un pas plus assuré.

Ce n'était pas seulement sa passion pour Gabrielle qui le poussait, c'était aussi sa haine contre celui qu'il appelait traîtreusement son ami. Il en voulait au vicomte d'abord parce qu'il était le mari d'une femme charmante dont il rêvait la possession ; ensuite, en présence du gouffre dans lequel il s'était laissé entraîner, le vicomte avait adressé avec aigreur des reproches à Darasse et prononcé des paroles qui, quoique méritées, avaient profondément blessé le Marseillais, et il avait juré d'en tirer vengeance.

Gabrielle était accoudée sur l'appui de la fenêtre ; son regard morne embrassait l'horizon, qu'enveloppaient les ombres du soir. Sa fille, à laquelle elle venait de présenter son sein desséché, s'était endormie sur ses genoux.

Cette fois, l'espérance était bien éteinte en elle, et elle se trouvait dans cet état d'accablement où l'on aspire à la mort comme à une délivrance.

Ah ! si sa mère, qui l'avait maudite, l'eût vue en ce moment, si légitime que fût sa colère, son cœur se serait attendri et elle aurait pardonné.

Mais aurait-elle pardonné à l'enfant, pour qui c'était un crime irrémédiable d'être né d'un père comme le sien ?

Hélas ! il ne restait pas une pièce de monnaie à la maison, pas un objet qui fût de nature à être vendu.

Ce jour-là, Gabrielle s'était soutenue à l'aide d'un morceau de pain, qui avait endormi, mais non rassasié sa faim. Le lendemain, que deviendrait-elle ? Elle regardait sa fille sans qu'une larme pût jaillir sous ses paupières brûlantes de fièvre.

—Mon Dieu, mon Dieu ! s'écria-t-elle, ayez pitié de moi, ayez pitié de mon enfant !

En ce moment Darasse entra.

VIII

La jeune femme ne se découragea pas. Elle jeta les yeux sur l'homme et lui demanda :

—Où est mon mari ?

—Je l'ai laissé avec des amis dont, depuis longtemps, je redoute pour lui la funeste influence ; je voulais l'amener, je n'ai pas réussi.

—Ah ! fit-elle tristement, j'avais mieux espéré de votre dévouement.

Il parut peiné de ce reproche.

—Madame, répliqua-t-il, je n'avais pas besoin de ces paroles pour regretter de n'avoir pu faire tout ce que j'aurais voulu. Votre mari est incorrigible ; la fatale passion du jeu exerce sur lui un empire que ni sa femme ni son enfant et, moins encore, les remontrances d'un ami ne peuvent vaincre.

Je ne saurais vous dire quelle douleur j'éprouve en vous voyant réduite à cette lamentable situation, vous qui deviez être riche, entourée d'hommages et si heureuse. Car combien d'autres auraient été fiers de consacrer leur vie tout entière à votre bonheur. Ah ! madame, pourquoi avez-vous choisi un mari à ce point indigne de vous ?

Ces dernières paroles blessèrent la jeune femme ; son pâle visage se couvrit d'une vive rougeur et elle releva fièrement la tête.

—Monsieur Darasse, dit-elle d'une voix vibrante, il n'appartient qu'à moi de juger la conduite de mon mari.

Il resta tout interdit. Cette réponse coupait court à sa déclaration, prête à lui venir aux lèvres. Mais il reprit bientôt son assurance.

—Pardonnez-moi, ma bonne madame Féraud, répondit-il d'un ton mielleux, ce que je viens de dire a bien mal traduit ma pensée, si je vous ai offensée. Est-il donc étonnant que je ne puisse garder mon sang-froid en voyant votre figure amaigrie, vos yeux rougis par les larmes et autour de vous les indices d'un dénuement dont vous souffrez, vous et votre chère petite fille.

Vous demandez à votre courage plus qu'il ne peut vous donner. Votre résignation est admirable ; mais elle ressemble à un suicide et vous n'avez pas le droit de vous suicider ; vous n'avez pas le droit non plus d'associer votre enfant à une épouvantable destinée que vous pouvez changer.

Elle eut un mouvement de surprise.

Il continua :

—Belle comme vous l'êtes, dotée de tant de qualités précieuses, qui vous placent au-dessus de toutes les autres femmes, il vous serait si facile de sortir de ce milieu où vous mourrez lentement, pour jouir du bien-être, sans que l'inquiétude vienne jamais troubler votre existence tranquille.

—Je ne comprends pas du tout ce que vous voulez dire, monsieur, répliqua-t-elle froidement.

Il y avait tant de noblesse dans son attitude et dans son regard, qu'il éprouva un indicible embarras ; il n'osa pas aller plus loin, et, cherchant à lui faire prendre le change, il répondit :

—Je voulais dire, ma bonne madame Féraud, que vous avez sans doute des parents qui s'empresseraient de vous venir en aide si vous vous adressiez à eux. Mais, voilà, vous avez l'âme trop fière pour vous plaindre et demander quelque chose à qui que ce soit. Vous préférez souffrir et attendre que le malheur vous ait brisée. Je puis vous admirer, madame Féraud, mais je ne saurais vous approuver.

La jeune femme avait-elle soupçonné les intentions de Darasse ?

Son visage calme et froid rendait difficile de se prononcer.

Elle garda le silence ; mais elle ne pouvait se défendre d'une vague inquiétude. Son instinct de femme lui disait qu'elle avait cru trop facilement à l'amitié et au désintéressement du Marseillais.

Celui ci ne se pressant pas de se retirer, Gabrielle porta la conversation sur des sujets qui ne se prêtaient pas à des épanchements intimes, et il tenta vainement de la ramener sur le terrain qu'il avait d'abord choisi.

La nuit était venue et s'épaississait ; la jeune femme allégua la nécessité de coucher sa fille ; c'était un congé qu'elle donnait à Darasse ; il lui fallut bien se décider à partir.

Cette fois encore, elle lui avait imposé ; dominé par elle, il quittait le champ de bataille sans avoir osé engager l'action. Il se reprochait sa faiblesse, s'accusait de lâcheté.

—Quelle femme ! quelle femme ! murmura-t-il.

Un fauve éclair sillonna son regard.

—Décidément, prononça-t-il sourdement, je n'arriverai à rien si je n'emploie pas la violence.

* * *

Le lendemain, Gabrielle se sentit extrêmement faible ; c'était le malaise de la faim. Ses idées se troublaient ; il lui semblait que les objets tourbillonnaient autour d'elle. Bien que l'air de la mer circulât sans cesse dans la maison, elle se décida à sortir.

Si elle avait été seule, elle serait restée immobile et aurait attendu la mort. Mais elle avait son enfant. Pour sa fille, elle était capable de supporter toutes les humiliations ; l'idée de mendier ne l'effrayait pas.

Si elle rencontrait quelqu'un qui lui parût accessible à la pitié, elle lui tendrait la main et demanderait du pain.

Elle était sur le chemin qui conduit aux faubourgs ; elle avançait difficilement, se heurtant aux pierres, craignant à chaque instant de tomber, tant ses jambes avaient de peine à la soutenir. Elle se disait que, si elle faisait une chute elle ne pourrait pas se relever ; et elle serrait sa fille contre sa poitrine, car c'était surtout à elle qu'elle songeait.

Elle n'aurait pu dire depuis combien de temps elle marchait lorsque, épuisée, à bout de forces, elle chancela. Heureusement, elle se trouvait auprès d'un arbre et s'y adossa.

Deux personnes vinrent alors à passer. C'étaient un homme qui paraissait âgé de trente à trente-cinq ans et une jeune femme qui n'avait pas plus de vingt-cinq à vingt-six ans.

Ils remarquèrent la pâleur de la jeune mère, l'expression de souffrance répandue sur ses traits et lui adressèrent la parole avec bonté.

Gabrielle fut frappée du timbre de la voix du promeneur ; il lui semblait qu'elle l'avait déjà entendue. Lui-même examinait la malheureuse avec une attention curieuse.

Les deux époux, car c'étaient le mari et la femme, n'eurent pas besoin de longues explications pour comprendre qu'ils se trouvaient en face d'une de ces misères affreuses devant lesquelles les cœurs les plus durs ne sauraient rester indifférents.

Ils habitaient tout près de là une de ces maisons de campagne où les Marseillais et plus encore les étrangers vont chercher un peu de fraîcheur.

Appuyée sur le bras du mari, tandis que la femme s'était chargée de l'enfant, Gabrielle se laissa conduire à leur habitation.

On lui offrit d'abord un bouillon, du vin ; elle put prendre ensuite une nourriture plus substantielle. Comme elle avait une constitution vigoureuse, elle fut bientôt réconfortée. Son teint avait repris un peu de couleur. Alors elle put répondre sans fatigue aux questions qu'on lui adressait.

La dame couvrait de baisers la petite fille, admirait sa beauté, sa gentillesse. Elle avait perdu, quelques jours après sa naissance, une petite fille qui, si elle eût vécu, serait du même âge que celle qu'elle tenait dans ses bras et ne se lassait pas d'embrasser.

Le cordial accueil que Gabrielle recevait chez ces braves gens contribuait à lui rendre ses forces, à relever son courage. Maintenant, elle pourrait retourner chez elle.

Quand elle eut indiqué sa demeure, son hôte poussa une exclamation.

—Quoi, dit-il, vous habitez cette maison isolée où il s'est passé autrefois, paraît-il, d'étranges choses. Et vous n'y avez pas peur ?

—Non, monsieur, répondit-elle.

—Ah ! ce n'était pas des voleurs qu'elle pouvait s'effrayer ; elle avait assez d'autres sujets d'effroi !

—C'est égal, reprit le monsieur que sa femme appelait Charles, vous avez tort de rester dans cette maison ; ces parages ne sont pas sûrs. Ici, nous sommes près de la ville, et cependant, nous rentrerions à l'intérieur, si nous n'étions pas à la veille de partir. L'avant-dernière nuit, on a escaladé les murs du jardin, et l'on m'a volé plusieurs objets de valeur. D'après ce qui m'a été dit, le coupable serait un jeune drôle qui vagabonde souvent sur le rivage.

—Paolo ! fit Gabrielle

—Je ne sais pas comment il s'appelle, je ne le connais pas, ne l'ayant aperçu que de loin ; mais il paraît que c'est un vaurien qui promet, un futur gibier de bagne. On le rencontre avec des individus qui sont capables de tout.

Gabrielle tressaillit. Son mari était un de ces individus dont on parlait.

Elle se leva pour s'en aller.

—Je vais vous accompagner, dit M. Charles.

—J'ai de la peine à me séparer de cette petite, dit la dame en mettant l'enfant dans les bras de sa mère. Ah ! comme je l'aimerais, si elle était à moi !

Monsieur Charles et Gabrielle sortirent.

Quand ils furent un peu éloignés de la maison :

—Madame, dit monsieur Charles, nous ne sommes pas tout à fait étrangers l'un à l'autre ; nous nous sommes rencontrés sur le port, un soir que vous et votre enfant étiez exposés au souffle dangereux du mistral.

Il avait la délicatesse de ne point faire allusion à la tentative de suicide de la malheureuse.

—Je vous ai reconnu, monsieur, répondit-elle ; ce jour-là, comme aujourd'hui, vous avez été bien bon pour moi. Vous m'aviez fait espérer que je touchais à la fin de mes épreuves, et....

Un sanglot arrêté dans sa gorge l'empêcha d'achever. Mais il avait compris.

Il la questionna discrètement ; elle fut sobre de renseignements, il lui répugnait de récriminer contre son mari. Toutefois monsieur Charles n'eut pas de peine à deviner une de ces plaies intimes qu'une femme cherche toujours à cacher. Il entra avec elle dans la petite maison de la plage.

Tout, dans cet intérieur misérable, révélait un de ces drames douloureux dont tant de foyers gardent le secret.

Il parlait peu, il songeait à cette singulière justice distributive qui répartit la joie aux uns, aux autres la souffrance. Et il murmurait :

—Pauvre femme ! Pauvre enfant !

Il ne savait rien ou presque rien de cette malheureuse, c'était une inconnue, et cependant elle lui inspirait un intérêt extraordinaire et son malheur, qu'il sentait immérité, le remuait dans tout son être.

Une sympathie profonde le retenait. Enfin il se leva pour se retirer.

—Madame, dit-il, je ne saurais vous exprimer à quel degré votre sort m'intéresse ; si je peux quelque chose pour vous, venez me trouver sans crainte, ce que vous me demanderez, dans la limite du possible, je le ferai. Seulement, hâtez-vous, mes affaires sont terminées à Marseille, et, dans deux jours, ma femme et moi partirons pour l'Algérie.

Avant de sortir, il déposa trois louis sur un meuble.

Gabrielle les vit et ne se sentit pas humiliée.

Une aumône nous blesse ou nous console, cela dépend de la main qui donne.

Vingt minutes s'étaient à peine écoulées depuis le départ du bienfaiteur lorsque la porte de la maison s'ouvrit violemment.

Gabrielle pâlit en voyant entrer son mari, les vêtements en désordre, la cravate dénouée, les cheveux collés sur le front mouillé de sueur. Les yeux égarés brillaient d'un éclat fauve. Il était facile de voir que les vapeurs de l'absinthe troublaient le cerveau du malheureux.

(*A continuer.*)